

Séance du 8 juillet 2014

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Modification du plafond des emplois

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle Nicole Cleuet de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université le 8 juillet 2014, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu l'article L 712-9 du code de l'éducation ;

M. le Président donne la parole à M. le Vice Président en charge des ressources humaines qui présente la modification du plafond à la suite de la création de 7 nouveaux emplois attribués à l'université par le ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE LA MODIFICATION DU PLAFOND D'EMPLOIS DE L'EXERCICE 2014 SELON LE DOCUMENT JOINT A LA PRESENTE DELIBERATION.

DECOMPTE DES VOIX

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Fait à Valenciennes, le 9 juillet 2014
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication :

Le plafond d'emploi 2014 modifié après DBM n° 1

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires CDI		579
				-
	Non permanents	CDD	27	92,50
S/total EC		644,5	27	671,50
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-
BIAT SS	Permanents	Titulaires CDI		455,00
			8,00	47,00
	Non permanents	CDD	50,00	72,00
S/total Biatoss		516	58,00	574,00
Totaux		1 160,5	85,00	1 245,50
				Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 166		